



Bruxelles, juillet 2009

**Aux organisations membres de l'IE et du CSEE en Europe ainsi qu'aux membres du Comité paneuropéen de l'IE / Bureau exécutif du CSEE**

## **Invitation à la Conférence/Assemblée générale extraordinaire Bruxelles, 22 novembre 2010**

Cher(e)s collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la Conférence paneuropéenne de l'IE/ Assemblée générale du CSEE extraordinaire qui aura lieu à Bruxelles le 22 novembre 2010 de 14h30 à 17h30. Cette conférence/Assemblée est convoquée par décision du Comité / Bureau exécutif d'examiner l'adoption du nouveau projet de Règlement intérieur pour une nouvelle structure pour la Région européenne et le CSEE. Un rapport relatif aux décisions du Comité et le projet de règlement intérieur révisé étaient joints à la note d'information préliminaire relative à la conférence envoyée le 18 juin dernier.

Nous attirons l'attention sur le fait que le Comité paneuropéen de l'IE / Bureau exécutif du CSEE se réunira le 23 novembre de 10 à 17 heures.

Les documents ainsi que les informations pratiques relatives à la conférence seront publiés sur le site de la conférence : <http://www.ei-ie.org/europe/brussels2010>

### **HORAIRE :**

#### **Lundi, le 22 novembre**

11.00 – 13.00 Réunion du Bureau

14.30 – 17.30 Conférence extraordinaire

#### **Mardi, le 23 novembre**

8.30 – 10.00 Com. de promotion de la femme

10.00 – 17.00 Comité paneuropéen

Nous vous prions de bien vouloir utiliser les formulaires appropriés disponibles sur le site web pour l'inscription des délégués. En ce qui concerne les réservations d'hôtel, celles-ci devront être effectuées directement auprès des hôtels le plus rapidement possible, exception faite des délégué(e)s assisté(e)s et des membres du comité paneuropéen, qui devront renvoyer le formulaire de réservation d'hôtel disponible sur le **site web** au secrétariat pour le **25 septembre** au plus tard.

#### **Participation:**

**Délégués:** Conformément aux Statuts, la Conférence/Assemblée générale sera composée des délégués représentant les organisations membres et des membres du Comité paneuropéen/Bureau exécutif. Chaque organisation membre a droit à un délégué et à un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20.000 membres, avec un maximum de 25 délégués pour chaque organisation.

Le calcul du nombre de délégué(e)s auquel une organisation a droit sera fait sur la base des **cotisations perçues pour l'année 2010 en date du 30 septembre**. Veuillez noter qu'aucun paiement ne sera accepté à la conférence.

Toutefois, le vote lors de la Conférence s'effectuant par organisation membre, il suffit pour chaque organisation de désigner un Délégué principal. Le Délégué principal recevra une carte de vote reprenant le nombre total de votes auxquels l'organisation a droit en vertu des dispositions et du Règlement intérieur actuels. Veuillez noter que le vote par procuration s'applique exclusivement aux élections. Cette disposition ne pourra dès lors pas s'appliquer dans le contexte de la présente Conférence.

**Inscription:** **Tous** les délégués, y compris les membres du Comité paneuropéen de l'IE / Bureau exécutif du CSEE, devront s'inscrire à la conférence par le biais du formulaire adéquat disponible sur le site : (<http://www.ei-ie.org/europe/brussels2010> ) soit par e-mail ([pec2010@ei-ie.org](mailto:pec2010@ei-ie.org)) pour le **23 octobre** au plus tard.

Les organisations qui décident d'envoyer une délégation de plus d'une personne sont invitées à identifier clairement quel(le) représentant(e) sera le délégué(e) principal(e) (cette personne pourra réceptionner les bulletins de vote).

**Hébergement:** Le secrétariat a effectué une réservation de groupe pour les délégué(e)s assisté(e)s et les membres du Comité paneuropéen. Le formulaire de réservation d'hôtel disponible sur le site web est dès lors strictement réservé à ces délégué(e)s. Les autres représentant(e)s devront réserver leur séjour directement auprès de l'hôtel de leur choix. Ils pourront toutefois bénéficier des tarifs préférentiels négociés par la CES. La liste des hôtels conseillés est disponible sur le site web. **N'oubliez pas de mentionner lors de votre réservation que vous souhaitez bénéficier du tarif préférentiel de la CES (« ETUC corporate rate »).**

**Langues:** Le secrétariat a l'intention fournir l'interprétation active en anglais, français, allemand, espagnol et russe. Une partie des prestations des interprètes sera courtoisement offerte par la Commission européenne. La décision finale sur le régime linguistique résultera d'une évaluation du coût dès que la disponibilité des interprètes de la Commission nous aura été confirmée.

**Ordre du jour:** La Conférence sera invitée à examiner l'adoption du Règlement intérieur révisé, tel que recommandé par le Comité.

**Assistance:** Une assistance financière pourra être accordée aux membres du Comité paneuropéen ainsi qu'aux délégués d'organisations issues de pays éligibles pour un tel soutien, conformément aux règles paneuropéennes et à celles du CSEE en vigueur pour une telle prise en charge.

Chaque organisation des pays éligibles peut obtenir l'assistance financière pour un seul délégué. L'assistance consistera en un remboursement des frais de voyage, limité toutefois aux montants indiqués dans la liste des tarifs de vol (disponible sur le site), ainsi que de la prise en charge des frais de séjour - petit-déjeuner inclus - que le secrétariat payera directement à l'hôtel. Une nuitée sera couverte pour les délégué(e)s, deux nuitées pour les membres du Comité.

La liste des pays éligibles pour une assistance financière, les montants maximaux de remboursement des billets d'avion ainsi que la description de l'assistance et le **formulaire de demande d'assistance** sont publiés sur le site. Les demandes de prise en charge dûment complétées devront être soumises par l'organisation membre pour le 20 septembre au plus tard.

Les règles pour le remboursement des frais de voyage et le formulaire à compléter par chaque membre du Comité et par chaque délégué assisté sont disponibles sur le web.

#### **Déjeuners/**

**rafraîchissements:** Les accords conclus prévoient la mise à disposition des déjeuners et autres rafraîchissements pour l'ensemble des délégués tout au long de la conférence. Les autres dépenses devront être prises en charge par les délégués eux-mêmes.

#### **Demandes de**

##### **Visa :**

Si une aide du secrétariat est requise pour l'obtention d'un visa, veuillez nous en informer dans les meilleurs délais.

##### **Hébergement:**

Le secrétariat a réservé des chambres au « Thon hôtel Brussels City » **exclusivement pour les délégués assistés et les membres du Comité paneuropéen**. Les nuitées et le petit déjeuner seront pris en charge par le secrétariat qui s'occupera également de leurs réservations.

Les autres délégués et les observateurs devront effectuer leurs réservations directement auprès de l'hôtel de leur choix. Une sélection d'hôtels où des tarifs préférentiels ont été négociés par la CES est disponible sur le site web. Nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'en raison de la Présidence belge de l'Union européenne, le taux d'occupation des hôtels à Bruxelles est particulièrement élevé pendant l'automne de cette année. Nous vous recommandons dès lors d'effectuer vos réservations bien en avance.

Tous les délégués, observateurs et membres du Comité sont personnellement responsables des frais engendrés par les « no-shows » et les annulations tardives de réservations d'hôtel.

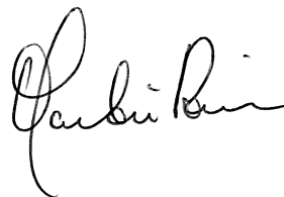
**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renvoyer les formulaires nécessaires dûment complétés le plus rapidement possible via le site (<http://www.ei-ie.org/europe/brussels2010>), par envoi électronique des formulaires scannés à l'adresse [pec2010@ei-ie.org](mailto:pec2010@ei-ie.org) ou par fax au numéro +32 2 224 06 06.**

**Toute question relative aux dispositions pratiques peut être adressée au Secrétariat : Tél. : + 32 2 224 06 91/92/59 ; [pec2010@ei-ie.org](mailto:pec2010@ei-ie.org)**

Salutations distinguées,



Charlie Lennon  
Secrétaire général adjoint  
Internationale de l'Éducation



Martin Romer  
Secrétaire général  
CSEE